



HÔTELLERIE

Fiche Repère

#1

LES PARTICULARITÉS D'UN HÔTEL

1



Un hôtel est un établissement commercial offrant un service d'hébergement touristique payant dans des chambres meublées (ou des suites).

3



L'hôtel de tourisme est destiné à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, mais qui, sauf exception, n'y élit pas domicile.

Il peut comporter un service de restauration. Il est exploité toute l'année en permanence ou seulement pendant une ou plusieurs saisons.

Il est dit hôtel saisonnier lorsque sa durée d'ouverture n'excède pas neuf mois par an en une ou plusieurs périodes

article D. 311-4 du code du tourisme

2



La location de la chambre s'effectue au forfait et comprend l'entretien quotidien des lits, de la chambre et la fourniture du linge de toilette.

Un hôtel peut offrir plusieurs services à la clientèle, tels le room service, le petit-déjeuner, la restauration, l'usage d'équipements comme un spa, un sauna, une piscine, une salle de sports, la location de salles de réunion...

4



Le classement en hôtel de tourisme :

C'est une promesse d'offre de service normée répondant aux standards internationaux en fonction de la catégorie d'étoiles.

Il est prononcé par l'organisme national Atout France, suite à une visite de contrôle et un diagnostic réalisé par un organisme accrédité

Le classement comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles, il est volontaire et a une validité de 5 ans.

Retrouvez les informations détaillées sur la réglementation en vigueur sur les hôtels sur le site Internet :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/hotellerie-hotels-de-tourisme-et-auberges-collectives>



CONTACT

Vincent CORRE
Chargé de Développement Touristique
Côtes d'Armor Destination
02 96 62 72 13 - vcorre@cad22.com

Côtes d'Armor
le Département



On compte

175

hôtels en Côtes d'Armor

Ils représentent

7 %

de l'offre d'hébergement marchand

50 %

des hôtels sont localisés sur les communes littorales et

La capacité moyenne des hôtels en Côtes d'Armor est de

25 chambres

Les

2/3

des hôtels sont classés dont

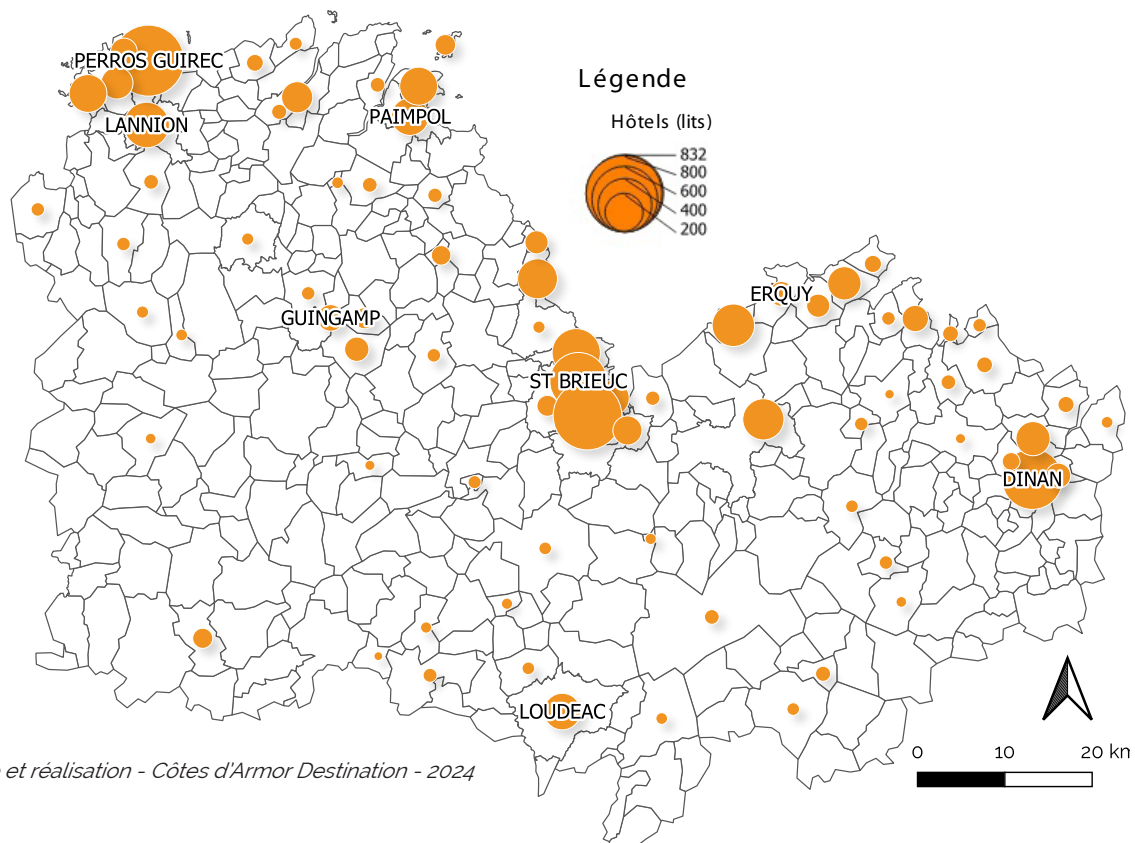
74 %

de niveau de confort 3 étoiles et plus

32 %

dans les principales villes (Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Lamballe et Loudéac).

Offre touristique ¹	Hôtels	Chambres	Lits
Hôtels	175	4 423	8 846
Dont hôtels classés	112	3 390	6 784
1-2 étoiles	41	873	1 750
3 étoiles	56	1 767	3 534
4-5 étoiles	15	750	1 500

¹ Inventaire des hébergements touristiques - CAD

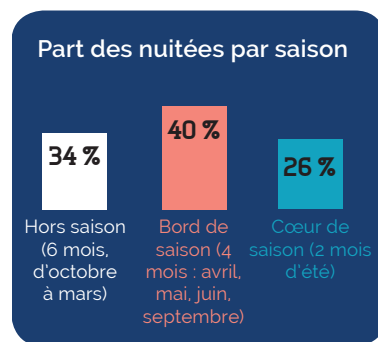
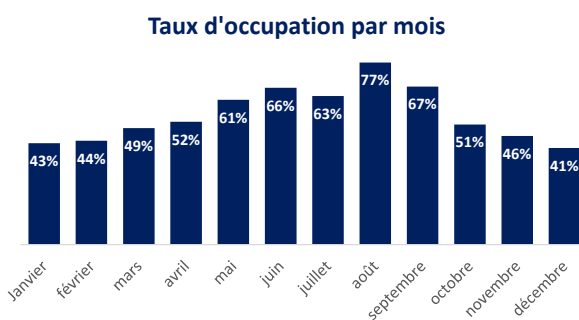
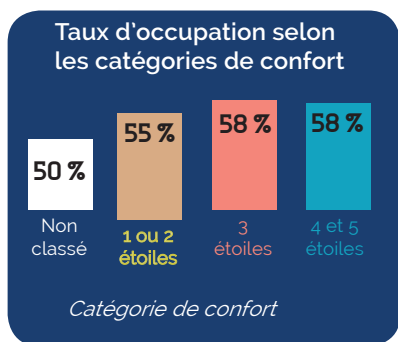
Source et réalisation - Côtes d'Armor Destination - 2024

#3 FRÉQUENTATION DES HÔTELS EN CÔTES D'ARMOR - INDICATEURS 2024²

Le taux d'occupation³ moyen des hôtels en Côtes d'Armor est de 56 % sur l'année. Les chambres d'hôtels sont proposées à la location en moyenne 320 nuits par an et sont louées autour de 180 nuits par an.



- L'activité est saisonnière, 66 % des nuitées sont concentrées sur la période d'avril à septembre, pour autant le hors saison (octobre à mars) représente une part importante de l'activité (34 %), grâce aux clientèles d'affaires.
- Les clientèles d'affaires (VRP, ouvriers...) représentent 34 % des nuitées de l'hôtellerie sur l'année mais représentent la moitié des clientèles en hors saison. En secteur urbain la clientèle d'affaires est majoritaire sur l'ensemble de l'année alors qu'elle ne représente que 20 % des nuitées en stations littorales.
- Les clientèles d'agrément (62 % des nuitées sur l'année) sont surtout présentes en bord de saison et l'été.
- Les hôtels de grande capacité en secteur urbain et hôtels de chaîne intégrée ont un taux de remplissage plus élevé que les établissements indépendants (62 % de T.O pour les hôtels de chaîne contre 50 % pour les indépendants).



² Indicateurs d'occupation : sources - Enquête Hôtel - INSEE - 2024

Etude Reflet 2022- CRT Bretagne - Traitement Côtes d'Armor Destination

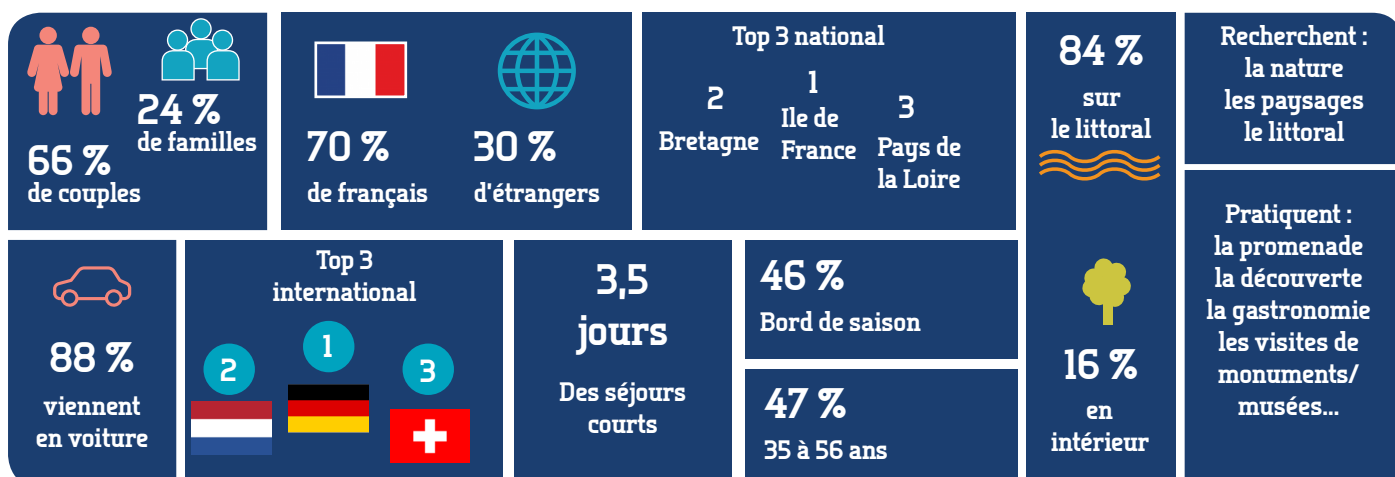
³ Taux d'occupation (T.O) : rapport entre les chambres disponibles et les chambres louées sur une période

#4 CLIENTÈLES D'AGRÈMENT DES HÔTELS EN CÔTES D'ARMOR



609 000 touristes séjournent chaque année en hôtels lors de leur séjour touristique en Côtes d'Armor, ils génèrent une consommation touristique de 224 millions d'€ et représentent 9 % des nuitées touristiques marchandes.

Les touristes qui séjournent en hôtels, avant tout des couples, souvent sans enfants, venant en bord de saison les week-ends et l'été, ont des modalités de réservation bien spécifiques.

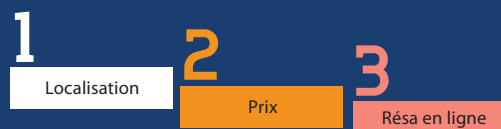


#5 CHOIX DE L'HÉBERGEMENT ET RÉSERVATION DES HÔTELS

Critères et modes de réservation des clientèles :

- Réserve pour 41 % moins de 15 jours avant le séjour,
- Préparent leur séjour pour 70 % par Internet,
- Et réservent pour 44 % via Booking et 27 % auprès des hôtels,
- Dans 16 % des cas en séjour packagé
- Choisisent avant tout la localisation (proximité mer, ville...),
- Puis le prix, la possibilité de réserver en ligne et les avis clients
- Recherchent la décoration, le style devant le classement et l'originalité de l'hébergement
- Font de plus en plus attention aux conditions d'annulation

Top 3 critères de sélection :



ACTIONS POUR LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU SÉJOUR

- ➔ Les touristes séjournant en hôtel indiquent pour 90 % d'entre-eux avoir un comportement respectueux des sites, ils sont par contre moins de 50 % à pratiquer le tri sélectif, à privilégier les transports doux et à limiter leur consommation d'énergie.



#6 INDICATEURS CLÉS DES CLIENTÈLES DE L'HÔTELLERIE EN CÔTES D'ARMOR

- Les ménages touristiques séjournant en hôtel en Côtes d'Armor sont en moyenne de 2,6 personnes, ils résident 3,5 jours et dépensent en moyenne 105 €/personne/jour soit un budget de séjour de 951 €.

Évolution depuis 2016 : des groupes plus réduits (2,6 p. contre 2,9 en 2016), des séjours un peu plus longs (+ 0,2 jour) et une dépense par jour et personne plus importante (105 € contre 90 € en 2016)

Item	Indicateur
Nombre de personnes	2,6 pers.
Durée de séjour	3,5 jours
Dépense / jour / personne	105 €
Budget	951 €

#7 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS - LE PARCOURS DU CRÉATEUR

Différents organismes en Côtes d'Armor peuvent vous apporter des conseils (réglementation, besoins, clientèles...) pour vous aider dans l'élaboration de votre projet concernant les hôtels.

Organismes de conseil aux porteurs de projets :

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Côtes d'Armor
Tel : 02 96 78 62 00 - Mail : votrecci@cotesdarmor.cci.fr - www.cotesdarmor.cci.fr
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) 22
Tel : 02 96 77 28 52 - Mail : umih.22@wanadoo.fr - www.umih-22.fr

Retrouvez les services et l'Observatoire du Tourisme de Côtes d'Armor Destination sur : www.cad22.com

Et les études sur le tourisme : www.armorstat.com



Les informations présentées dans cette note proviennent d'analyses réalisées par Côtes d'Armor Destination (inventaire des hébergements touristiques). De l'enquête INSEE Hôtellerie 2024 ainsi que du dispositif régional d'observation REFLET 2022 avec le Pôle Observatoire & Prospective du CRT Bretagne.



CONTACT

Vincent CORRE
Chargé de Développement Touristique
Côtes d'Armor Destination
02 96 62 72 13 - vcorre@cad22.com

